

Le 11 mars 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, tenue au centre communautaire, le 11 mars 2014 à 19 h 30.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Jr Bourdeau, maire

Monsieur Roger D'Antonio, conseiller
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Monsieur David Beauregard-Paquin, conseiller
Monsieur Guy Jodoin, conseiller
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

AUSSI PRÉSENTS

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

2014-03-026 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil du 11 mars 2014 à 19 h 31.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2014-03-027 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

D'ACCEPTER l'ordre du jour avec l'ajout des items suivants :

- 12.1 APPUI DES PARTENAIRES À LA LETTRE OUVERTE AU CP
- 12.2 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE DU PERSONNEL / CAMP DE JOUR - SERVICE DE GARDE - PISCINE MUNICIPALE

ORDRE DU JOUR	
Séance ordinaire du conseil du 11 mars 2014	
Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le 11 mars 2014

4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL
6.1	ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE- VAUDREUIL / STRUCTURE ORGANISATIONNELLE / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2012-10-152
6.2	DEMANDE DE MORATOIRE / INSTALLATION DES COMPTEURS DE NOUVELLE GÉNÉRATION D'HYDRO-QUÉBEC
6.3	APPUI À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) / FONDS CHANTIERS CANADA
6.4	APPUI À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER / AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE
6.5	REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE L'OUEST / PARTICIPATION
7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.2.2	ADJUDICATION DE CONTRAT D'ÉMISSION / REFINANCEMENT D'UNE SOMME DE 17 915 \$ (SERVICE DE DETTE) / RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 98-469
7.2.3	ACCEPTATION DES NOUVELLES MODALITÉS / REFINANCEMENT ET TABLEAU D'AMORTISSEMENT DE LA NOUVELLE ÉMISSION PAR BILLET / RÈGLEMENT NUMÉRO 98-469
7.3	RESSOURCES HUMAINES
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
8.1	ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS / AUTORISATION DE SIGNATURE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME, MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	VARIA
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2014-03-028 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2014

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2014 sans
modification.

ADOPTÉE

Le 11 mars 2014

5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

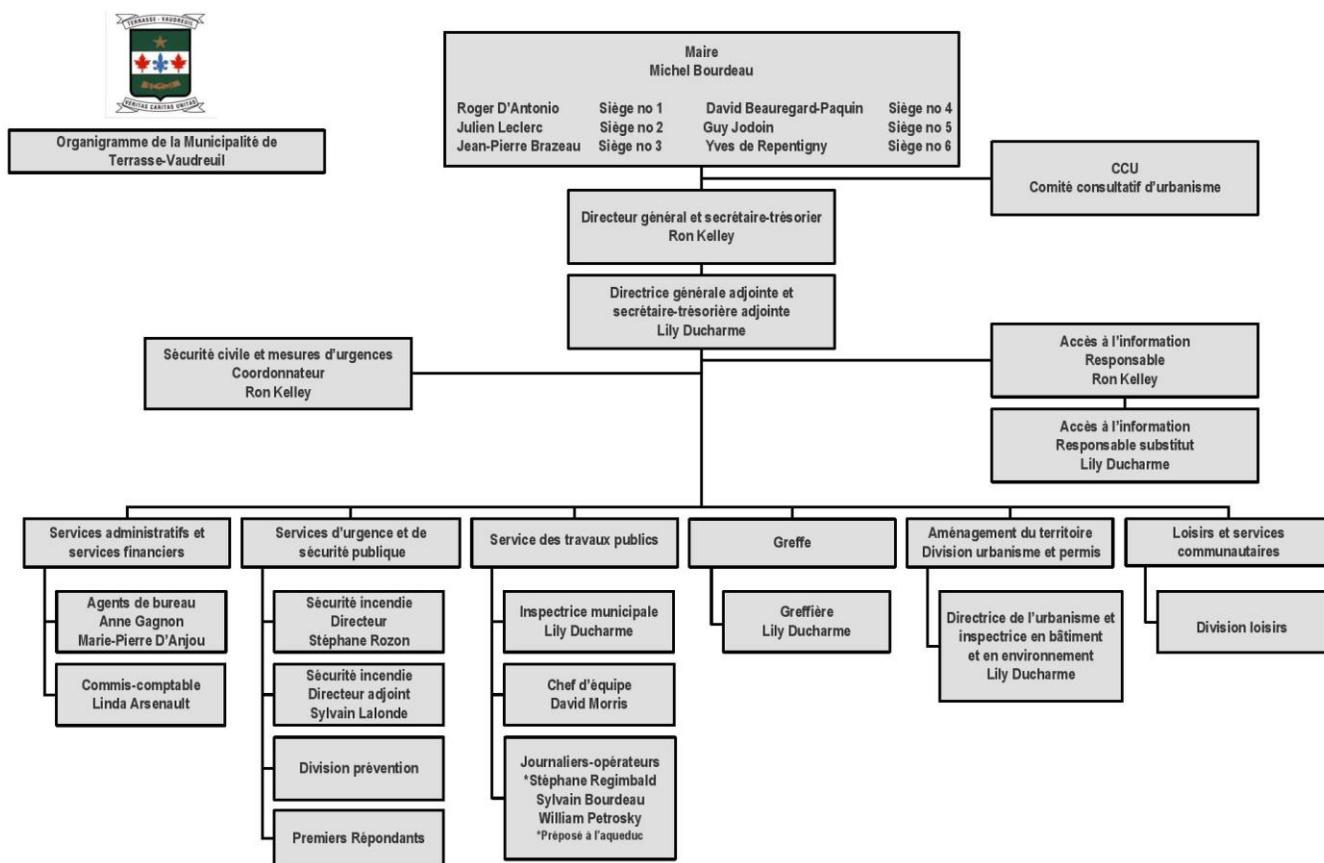
2014-03-029 6.1 ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL / STRUCTURE ORGANISATIONNELLE / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2012-10-152

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-10-152 adoptant l'organigramme de la structure organisationnelle de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'en modifier le contenu;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny et RÉSOLU

QUE l'organigramme présenté à la résolution 2012-10-152 soit remplacé par le suivant :



ADOPTÉE

2014-03-030 6.2 DEMANDE DE MORATOIRE / INSTALLATION DES COMPTEURS DE NOUVELLE GÉNÉRATION D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'installation des compteurs dits « intelligents » qu'Hydro-Québec veut imposer à tous ses abonnés, sans avoir demandé leur avis ni obtenu leur assentiment, constitue une grave atteinte à leur liberté de choix;

CONSIDÉRANT QUE les radiations électromagnétiques (micro-ondes) émanant de l'émetteur-récepteur à ondes pulsées (de 900 à 920 MHz comme les cellulaires, des ondes potentiellement cancérogènes selon l'OMS) dont ces compteurs sont munis s'ajouteraient à la dose déjà élevée que la population doit absorber et contribueraient à

Le 11 mars 2014

déclencher une kyrielle de problèmes de santé, particulièrement chez les personnes électro hypersensibles, tel qu'observé partout ailleurs où de tels dispositifs ont été installés;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec n'a nullement démontré la nécessité de remplacer la méthode actuelle de relève de compteurs 6 fois par année, ni les avantages que pourrait représenter pour le consommateur la relève de leur consommation électrique à maintes reprises chaque jour;

CONSIDÉRANT QUE le coût exorbitant du remplacement des compteurs électromécaniques actuels d'une durée de vie d'au moins 25 ans par des compteurs d'une durée de vie d'à peine 15 ans représente une dépense injustifiée que tôt ou tard les abonnés devront absorber;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil demande au Gouvernement du Québec :

- qu'il impose à Hydro-Québec un moratoire immédiat à l'installation de tout nouveau compteur émetteur de radiofréquences en raison des risques sérieux qu'ils représentent pour la santé humaine;
- qu'une commission d'enquête itinérante, publique et transparente, composée de manière paritaire soit créée, sous l'égide du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), afin de bien évaluer le projet dans son ensemble et de faire le point sur les risques liés à l'électro pollution;
- qu'il exige d'Hydro-Québec qu'elle accorde à tout abonné, sur simple demande écrite, sans tracasserie administrative ni frais supplémentaire, le remplacement rapide de tout compteur émetteur de radiofréquences de première et de deuxième génération déjà installé par un compteur électromécanique n'émettant aucune radiofréquence, ainsi que le droit de conserver tout compteur électromécanique installé sur sa propriété ou dans son logement.

ADOPTÉE

**2014-03-031 6.3 APPUI À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) /
FONDS CHANTIERS CANADA**

ATTENDU QUE la réhabilitation des infrastructures municipales est fondamentale pour la prospérité du Québec et du Canada et constitue un défi tripartite des gouvernements fédéral, provincial et municipal;

ATTENDU QUE les municipalités québécoises ont été des partenaires de premier plan dans la relance économique du Canada en mettant en œuvre des centaines de projets d'infrastructures;

ATTENDU QUE l'étude de l'UMQ sur l'état des infrastructures municipales au Québec réalisée par les firmes Deloitte et E&B Data démontre des besoins majeurs qui nécessitent des investissements de plus de 2 G\$ supplémentaires au niveau actuel;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a annoncé dans son budget 2013-2014 un nouveau plan d'infrastructure à long terme doté de 47 G\$ à titre de nouveaux fonds pour les infrastructures nationales, provinciales et locales;

Le 11 mars 2014

ATTENDU QUE ce plan d'infrastructure à long terme permet aux municipalités québécoises de bénéficier d'un support financier indispensable dans un contexte où celles-ci assument déjà 76 % des investissements;

ATTENDU QUE l'UMQ réclame un élargissement des infrastructures admissibles aux programmes de financement des infrastructures puisque les municipalités sont des gouvernements de proximité imputables et responsables des priorités et des besoins sur leurs territoires;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a récemment annoncé le retrait des infrastructures sportives, culturelles et de loisir aux critères d'admissibilité du Fonds Chantiers Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec impose aussi des restrictions aux municipalités dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence qui rendent inadmissibles les projets d'infrastructures sportives, culturelles et de loisir;

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio
et RÉSOLU

D'APPUYER les démarches prises par l'UMQ et visant à :

- réitérer au gouvernement du Canada la nécessité d'inclure les infrastructures sportives, culturelles et de loisir dans les projets admissibles au Fonds Chantiers Canada;
- demander au gouvernement du Québec de rendre admissibles les infrastructures sportives, culturelles et de loisir au programme de la Taxe sur l'essence;
- réclamer la signature d'une entente entre les gouvernements du Québec et du Canada dans les plus brefs délais afin de permettre aux municipalités de planifier dès maintenant leur programmation de travaux en vue de la prochaine saison de construction.

ADOPTÉE

2014-03-032 6.4 APPUI À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER / AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le « Mois de la jonquille », et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat;

CONSIDÉRANT QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du « Mois de la jonquille », c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre la cancer et unir sa voix à celle de la Société

Le 11 mars 2014

canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. »;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le « Mois de la jonquille » fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin
et RÉSOLU

DE DÉCRÉTER le mois d'avril « Mois de la jonquille »;

QUE le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

2014-03-033

6.5 REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE L'OUEST / PARTICIPATION

CONSIDÉRANT QUE le regroupement des municipalités de l'Ouest couvrirait un territoire de 1 239 km² avec une population de plus de 417 000 habitants;

CONSIDÉRANT QUE ce regroupement serait composé des 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et des 12 municipalités suivantes :

- Lachine;
- Pierrefonds;
- Sainte-Geneviève;
- Baie-D'Urfé;
- Dollard-des-Ormeaux;
- Beaconsfield;
- Dorval;
- Pointe-Claire;
- Kirkland;
- Sainte-Anne-de-Bellevue;
- L'Île-Dorval;
- Senneville;

CONSIDÉRANT QUE ce forum privilégié permettrait aux élus d'échanger sur des sujets et de se donner des positionnements communs et cohérents afin de faire des représentations auprès des instances gouvernementales appropriées dans une vision commune;

CONSIDÉRANT QUE les dossiers communs sont, notamment :

- le transport collectif;
- les services de santé;
- le développement économique;
- la culture;
- le tourisme;
- le lien cyclable;

Le 11 mars 2014

- le niveau du fleuve;
- les infrastructures de transport;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-02-26-13 du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges du 26 février 2014 acceptant le concept du regroupement des municipalités de l'Ouest;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin
et RÉSOLU

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil participe au regroupement des municipalités de l'Ouest;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2014-03-034 7.2.1 LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de deux cent vingt-trois mille quatre cent quinze dollars et cinquante-cinq cents (223 415,55 \$).

ADOPTÉE

2014-03-035 7.2.2 ADJUDICATION DE CONTRAT D'ÉMISSION / REFINANCEMENT D'UNE SOMME DE 17 915 \$ (SERVICE DE DETTE) / RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 98-469

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio
et RÉSOLU

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour son emprunt du 15 décembre 2013, au montant de dix-sept mille neuf cent quinze dollars (17 915 \$) par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 98-469, au pair, échéant en série (5) ans comme suit :

3 300 \$	7,49 %	15 décembre 2014
3 500 \$	7,49 %	15 décembre 2015
3 600 \$	7,49 %	15 décembre 2016
3 700 \$	7,49 %	15 décembre 2017
3 815 \$	7,49 %	15 décembre 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

Le 11 mars 2014

**2014-03-036 7.2.3 ACCEPTATION DES NOUVELLES MODALITÉS /
REFINANCEMENT ET TABLEAU D'AMORTISSEMENT DE LA
NOUVELLE ÉMISSION PAR BILLET / RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 98-469**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 98-469, la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil souhaite emprunter par billet un montant de 17 915 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 17 915 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 98-469 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier rétroactivement en date du 15 décembre 2013;

QUE les billets soient datés du 15 décembre 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014	3 300 \$
2015	3 500 \$
2016	3 600 \$
2017	3 700 \$
2018	3 815 \$

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil emprunte 17 915 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets, pour le solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

**2014-03-037 8.1 ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS / AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin
et RÉSOLU

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil renouvelle l'Entente pour les services aux sinistrés entre la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et la Société canadienne de la Croix-Rouge valide pour trois ans.

QUE la Municipalité s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente de 0,15 \$ per capita.

Le 11 mars 2014

D'AUTORISER le maire et le secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité ladite Entente.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2014-03-038 12.1 APPUI DES PARTENAIRES À LA LETTRE OUVERTE AU CP

Trains de banlieue / Ligne Vaudreuil-Hudson / Canadien Pacifique / Retards

CONSIDÉRANT QUE la ligne de trains de banlieue Vaudreuil-Hudson est exploitée par l'Agence métropolitaine de transport (AMT), mais qu'elle appartient en partie à la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (CP);

CONSIDÉRANT QUE l'AMT a accusé un nombre record de retards en 2013;

CONSIDÉRANT QUE ces retards ont d'importantes conséquences sur les usagers;

CONSIDÉRANT QUE 7 fois sur 10, ces retards sont attribuables au CP, qu'ils soient liés aux travaux d'infrastructure ou au passage de trains de marchandises en pleine heure de pointe, le tout au détriment de la ponctualité des trains de banlieue;

CONSIDÉRANT QUE l'AMT et les municipalités investissent pour améliorer le réseau ferroviaire du CP;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, partenaire de la ligne de trains de banlieue Vaudreuil-Hudson, demande à la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique de prendre action vis-à-vis ce problème récurrent afin que ses citoyens puissent compter sur un meilleur service que celui qu'ils reçoivent actuellement;

QUE le CP respecte les ententes intervenues entre les parties;

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à la Ville de Vaudreuil-Dorion, partenaire de la ligne de trains de banlieue Vaudreuil-Hudson et instigatrice d'une lettre ouverte au CP pour appui dans ce dossier.

ADOPTÉE

2014-03-039 12.2 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE DU PERSONNEL / CAMP DE JOUR - SERVICE DE GARDE - PISCINE MUNICIPALE

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin
et RÉSOLU

D'AUTORISER l'engagement des coordonnateurs(trices) au camp de jour et à la piscine municipale pour l'année 2014, ces derniers(ères) travailleront sous la responsabilité de la direction générale à un taux horaire de 13.25 \$ pour la période estivale et pour le nombre d'heures allouées aux prévisions budgétaires pour la préparation du programme 2014, et

Le 11 mars 2014

D'AUTORISER l'engagement du personnel au camp de jour, au service de garde et à la piscine municipale pour l'année 2014 au taux horaire suivant :

<u>Camp de jour</u>		<u>Piscine municipale</u>	
Moniteur(trice)	11,25 \$	Sauveteur	12,25 \$
Service de garde	11,25 \$		

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2014-03-040 14. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 11 MARS 2014

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil du 11 mars 2014 à 20 h 15.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Jr Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière